

**PARTIE OFFICIELLE**

**ACTES DE L'EXECUTIF**

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

Arrêté n° 72/PM/CAB du 14 octobre 1999.

M. Issa Lamine est nommé conseiller spécial au cabinet du Premier ministre.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

Arrêté n° 119/MAG/EL/CAB du 29 septembre 1999, portant création d'un Comité technique de réflexion sur les usines aliments bétail (UAB).

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage,

Vu la Proclamation du 11 avril 1999 ;

Vu l'ordonnance 99-14 du 1<sup>er</sup> juin 1999, portant organisation des Pouvoirs Publics pendant la période de Transition ;

Vu le décret n° 99-282/PCRN du 20 juillet 1999, portant remaniement du Gouvernement de Transition ;

Vu le décret n° 98-178/PRN/MAG/EL du 2 juillet 1998, déterminant les attributions du ministre de l'agriculture et de l'élevage ;

Vu le décret n° 98-179/PRN/MAG/EL du 2 juillet 1998, portant réorganisation du ministère de l'agriculture et de l'élevage ;

Arrête :

Article premier – Il est créé un Comité technique de réflexion sur les usines aliments bétail dont l'objectif est d'analyser la situation de ces unités et de proposer les mesures appropriées pour leur permettre de mieux contribuer au développement de l'élevage.

Art. 2 - Le Comité technique de réflexion est composé comme suit :

- le conseiller technique du ministre ;
- l'inspecteur général du ministère ;
- le directeur de la production animale ;
- le directeur des services vétérinaires ;
- le directeur des laboratoires vétérinaires ;
- le représentant de l'Ordre des vétérinaires ;
- le chef du projet PARC II ;
- les directeurs des UAB de Niamey et Zinder ;
- le chef de la station avicole de Goudel.

Art. 3 – Les résultats des travaux du Comité devront être déposés fin octobre 1999.

Art. 4 – Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République du Niger.

*Aminou Tassiou.*